

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 novembre 2015

Aline LEBREF est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2015 sera présenté à la prochaine réunion.

FINANCES

DEMANDES DE SUBVENTION FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)

Rapporteur : JL GADOUX

La sous-préfecture a alerté la commune sur la possibilité de bénéficier d'aides du Fonds national pour l'aménagement du territoire dès 2015. Il est envisagé de présenter 3 dossiers :

1- l'aménagement du local de la Roulière bénéficie déjà de la DETR qui se monte à 14 172€, mais uniquement sur la partie travaux qui s'élève à 45 241€. Le FNADT porte sur la totalité du projet, travaux et matériel. On pourrait donc obtenir 64 761€. Les aides totales atteindraient donc 80 %, ce qui est le montant maximum auquel on peut prétendre. Le reste à charge pour la commune serait de 39 460€ TTC.

2- L'étude sur le plan d'eau des Planchettes peut également bénéficier du FNADT à hauteur de 80 % car nous n'avons aucune autre subvention. Nous pourrions obtenir 17 615€, et nous aurions un reste à charge de 8 800€ TTC.

3- L'étude sur le Foyer-Logement André-Pérufel. Pour ce dossier, nous bénéficions d'un coup de pouce particulier, car l'étude est commencée, ce qui en principe empêche le subventionnement. En concertation avec le service instructeur, le début de l'étude qui portait sur le diagnostic pour un montant de 1 450 € est déduit du montant subventionnable. Nous pourrions donc obtenir sur une aide de 11 419 €, avec un reste à charge pour la commune de 7 450 € TTC.

Pour chacun de ces dossiers, s'ajoutera aux subventions le remboursement de la TVA (15,5%).

Pour 2016 nous déposerons le dossier sur l'étude de l'espace public qui pourra bénéficier des mêmes aides.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de solliciter les subventions auprès du FNADT.

MARCHÉS PUBLICS

ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE – RECTIFICATION DES MONTANTS

Rapporteur : JL GADOUX

Le 22 juin et le 4 septembre 2015, nous avons attribué les lots aux entreprises. Il s'avère que des erreurs de calcul ont été constatées dans deux des cinq lots.

Il s'agit du lot électricité. Le montant réel est de 6 407€ au lieu de 5 659€. En effet, l'installation de l'alarme type 4 incompatible et remplacée par une alarme de type 1 qui a été déduite deux fois.

Le lot plâtrerie isolation comporte une erreur de calcul : il se monte à 16 141,20 € et non 16 138,20 €.

Madame PERUFEL propose que ces sommes soient retenues sur les honoraires de l'architecte. Le Maire répond que vu les montants, il ne souhaite pas s'engager dans des procédures qui risqueraient d'être longues, et qu'il vaut mieux approuver ces nouveaux montants pour la bonne tenue du dossier.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte ces nouveaux montants

CONVENTION AVEC L'ADUHME POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RÉSEAU DE CHALEUR

Rapporteur : JL GADOUX

Dans le cadre du développement du projet de revitalisation du centre bourg, nous avons répondu à l'appel à manifestation d'intérêt ARBRE de l'ADUHME, et la commune a été retenue avec cinq autres, pour le montage d'un projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur. Celui-ci alimenterait plusieurs bâtiments communaux : La Poste, la maison des associations, la cantine, l'école primaire, la salle de musique et le foyer logement.

L'ADUHME a lancé une consultation pour recruter un maître d'œuvre en vue de réaliser une étude de faisabilité. Son représentant est venu présenter le résultat. Le cabinet IFA de THIERS, qui affiche de bonnes compétences et propose une étude à 3 465 €, a été retenu.

Cette étude et la prestation de l'ADUHME qui s'élève à 750 € peuvent être subventionnées à hauteur de 70 % par l'ADEME, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Le reste à charge pour la commune sera de 1 264,50 €. Monsieur GACON fait remarquer qu'avant de créer un tel réseau, il faudrait que nos bâtiments soient correctement isolés, à quoi le maire répond que certains le sont déjà, comme la maison des associations ou la cantine, mais que dans d'autres les chaudières sont vétustes et devront rapidement être changées. Il ajoute qu'on ne peut pas tout faire en même temps, mais que ces travaux doivent être envisagés car la chaufferie bois aura un coût moindre que le chauffage au fioul pour La Poste et au gaz pour les autres bâtiments.

Madame PERUFEL demande où en est le problème des fermetures des portes, le maire répond que des devis ont été demandés pour être transmis à l'assurance.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de signer la convention avec l'ADUHME.

MOBILIER DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : JL GADOUX

Nous avons lancé une consultation pour l'acquisition de ce mobilier. Deux entreprises ont déposé une offre : BUROCLASS et HYPER BUREAU.

Le marché portait principalement sur l'acquisition de tables et de chaises pour l'aménagement de la salle multifonctions mais aussi sur du petit matériel : escabeaux, marches pieds, et portants pour tous les étages.

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 29 novembre propose de retenir l'offre de la société BUROCLASS pour un montant de 15 391,28€ HT soit 18 469,54€ TTC.

Madame CHOSSON s'interroge sur cet achat qu'elle trouve superflu, car chaque fois qu'elle a assisté à une manifestation dans cette salle, elle était pourvue. Le maire rappelle que cette salle n'a pas de mobilier en propre et qu'à chaque manifestation, les employés doivent apporter le mobilier qui est normalement mis à disposition des associations pour leurs manifestations extérieures.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte d'attribuer le marché à la société BUROCLASS.

FINANCES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE POUR UNE CLASSE DE NEIGE

Rapporteur : JL GADOUX

Lors du dernier conseil d'école, une enseignante a fait part de son souhait d'amener les élèves de CM2 en classe de neige et a demandé une participation financière de la commune à ce projet.

Celui-ci se déroulerait du 08 au 12 février 2016 et concernerait 22 élèves, avec un budget prévisionnel de 4 000€.

Après une discussion au cours de laquelle tous les conseillers présents se sont déclarés favorables à cette initiative innovante pour l'école, une proposition d'aide de 2 000 € est faite.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le Maire** prévient les conseillers présents qu'une réunion de travail sur l'intercommunalité aura lieu le jeudi 19 novembre à 19H30 et que la présence de tous est indispensable ;
- **M. GOUTTE JC intervient :**
 - ✓ pour savoir s'il y a du nouveau au niveau du SBA, au sujet de la tarification et du nombre des levées. M. SAINT ANDRE répond que pour le moment rien n'a changé.
 - ✓ suite à une rumeur, il a appris que la maison de Mme et M. DESSAPT rue du Parc était en vente, et il souhaiterait que la commune récupère à cette occasion le terrain qui leur appartient et qui est enclavé dans le parc du Foyer Logement. Mme PERUFEL fait remarquer que la commune peut exercer le droit de préemption sur ce terrain. Le maire répond que cela risque d'enlever de la valeur à la maison et que les propriétaires auront peut-être du mal à trouver des acquéreurs et pourraient demander à la commune de préempter sur la totalité. Une demande sera faite auprès de ces derniers.
 - ✓ pour savoir où en est l'achat de la désherbeuse. Le maire indique que les employés ont assisté à une démonstration du fonctionnement de la machine à eau chaude, ainsi que de différents matériels pour le désherbage et l'entretien des espaces verts. À ce jour 2 kits débroussailleuses ont été commandés pour un montant de 6 000 € environ, car il y avait une promotion intéressante jusqu'à décembre. Sur cet achat l'Agence de l'eau apportera une subvention de 35 %. Pour ce qui concerne la désherbeuse, il est préférable d'attendre 2016 car la subvention de l'Agence de l'eau passera à 40 % l'année prochaine.

- Fin de séance à 11 h 20